



DIRECTION RÉGIONALE DE SERVICES QUÉBEC DE LANAUDIÈRE

PLAN D'ACTION RÉGIONAL
2021-2022

Le volet main-d'œuvre et emploi du Plan d'action régional 2021-2022 a été adopté par le Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière le 24 mars 2021.

Équipe de travail

Direction

Myriam Chambron

Directrice du marché du travail et des services spécialisés

Analyse et rédaction

Corinne Desfossés

Économiste régionale

Catherine Lord

Conseillère régionale en planification, partenariat et reddition de comptes

Soutien technique

Céline Lord

Technicienne en information sur le marché du travail

Julie Côté

Secrétaire de direction

Membres du comité de planification du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière

Giovanni Carboni

Directeur régional, Direction régionale de Services Québec de Lanaudière

Myriam Chambron

Directrice du marché du travail et des services spécialisés, Direction régionale de Services Québec de Lanaudière

Jean-François Dupuis

Directeur général, Lanaudière Économique

Gilbert Massé

Directeur, Bureau de Services Québec de Sainte-Julienne

Marcel Paradis

Directeur général, Le Campus Emploi

Patricia Rivest

Présidente, Conseil central des syndicats nationaux de Lanaudière

Andrée Tousignant

Copropriétaire, Benny&Co. Lavaltrie et consultante en ressources humaines et développement organisationnel, Agili-T Ressources Humaines

Note : Dans ce document, la forme masculine est utilisée simplement dans le but d'alléger le texte.

Table des matières

Page

1	Mot du directeur régional de Services Québec et mot du président du Conseil régional des partenaires du marché du travail.....	1
1.1	Mot du directeur régional de Services Québec de Lanaudière	1
1.2	Mot du président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière	2
2	Présentation de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière	3
2.1	Mission, offre de services et cadre de gestion.....	3
2.1.1	Mission	3
2.1.2	Offre de services	3
2.1.2.1	Services gouvernementaux.....	3
2.1.2.2	Services de solidarité sociale	4
2.1.2.3	Services publics d'emploi	4
2.1.3	Cadre de gestion	4
2.2	Ressources de Services Québec Lanaudière	4
2.3	Partenariats régionaux	5
3	Évolution de l'environnement et principaux enjeux qui interpellent la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière.....	6
3.1	Démographie et marché du travail	6
3.2	Situation générale du marché du travail	6
3.3	Principales orientations du plan d'action régional 2021-2022	12
4	Priorités régionales et axes d'intervention en lien avec les principaux objectifs.....	13
4.1	Simplifier l'accès aux services et en améliorer la qualité	14
4.2	Adapter les interventions aux besoins de la clientèle	15
4.3	Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	24
4.4	Saisir les enjeux organisationnels	25
4.4.1	Effets de la pandémie de la COVID-19	25
4.4.2	Accélération du virage numérique	25
4.4.3	Recrutement de la main-d'œuvre, rétention du personnel et maintien de l'expertise	26

Liste des annexes

Annexe 1	Budget du Fonds du développement du marché du travail
Annexe 2	Indicateurs de résultats et cibles
Annexe 3	Poids relatif des bureaux de Lanaudière
Annexe 4	Organigramme de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière
Annexe 5	Composition du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière
Annexe 6	Ressources externes de Lanaudière en matière de main-d'œuvre
Annexe 7	Marché du travail, tableau-synthèse, Québec, Lanaudière et MRC
Annexe 8	Répartition des établissements dans Lanaudière selon les MRC
Annexe 9	Carte des bureaux de Lanaudière

1 Mot du directeur régional de Services Québec et mot du président du Conseil régional des partenaires du marché du travail

1.1 Mot du directeur régional de Services Québec de Lanaudière

C'est avec enthousiasme que je vous présente le Plan d'action régional 2021-2022 de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière, le troisième du cycle de planification pluriannuelle 2019-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ce plan d'action définit nos engagements en matière de services gouvernementaux, de services publics d'emploi et de services de solidarité sociale pour la prochaine année.

La dernière année a été marquée par la pandémie de la COVID-19, qui a engendré son lot d'incertitudes relativement aux activités en lien avec la mission de notre organisation. Cette crise sanitaire a en effet forcé la mise sur pause de pans entiers de la société québécoise et la réorganisation de plusieurs secteurs économiques. Malgré cette situation sans précédent, la région de Lanaudière se maintient en bonne position pour la reprise économique et il fait consensus – tant dans la région que dans l'ensemble du Québec – que la requalification et le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre agira comme levier de relance économique au cours de la prochaine année.

La première section du plan d'action présente l'organisation de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière.

La section suivante permet de contextualiser les interventions régionales en s'appuyant sur une analyse de la situation du marché du travail lanaudois qui fait état de l'évolution de l'environnement dans lequel s'inscrivent les préoccupations en matière de main-d'œuvre et d'emploi.

Le chapitre portant sur les priorités régionales et les axes d'intervention constitue le cœur du plan d'action. Les actions qui y figurent trouvent écho dans les orientations et les objectifs de la planification stratégique 2019-2023 du Ministère, soit « Simplifier l'accès aux services et en améliorer la qualité » et « Adapter les interventions aux besoins de la clientèle ».

Enfin, la dernière section est consacrée aux préoccupations organisationnelles de la Direction régionale en lien avec la prestation de services et l'atteinte des résultats.

En terminant, je tiens à saluer le dévouement de l'ensemble du personnel de Services Québec Lanaudière, des membres du conseil régional des partenaires du marché du travail et des organismes en développement de l'employabilité ainsi que tous les partenaires qui contribuent au quotidien à la réalisation des engagements prévus dans ce plan d'action.



Giovanni Carboni

Directeur régional

Direction régionale de Services Québec de Lanaudière

1.2 Mot du président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière

Au nom du Conseil régional des partenaires du marché du travail (CRPMT) de Lanaudière, j'ai le plaisir de vous présenter le volet services publics d'emploi du Plan d'action régional 2021-2022 de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière.

Malgré les incertitudes quant à l'évolution de la pandémie de la COVID-19 et aux mesures destinées à en contrer les effets, la région de Lanaudière se trouve en bonne posture pour la reprise économique, comme en témoigne l'analyse de l'état du marché du travail lanaudois exposée au chapitre 3 du présent document. Sans conteste, l'adaptation des interventions en matière de services publics d'emploi, tant auprès des individus qu'auprès des entreprises, permettra de surmonter progressivement les contrecoups de la pandémie sur l'économie lanaudoise.

L'objectif du plan d'action en matière de main-d'œuvre et d'emploi consiste à planifier les activités et les actions découlant du Secteur d'Emploi-Québec, tout en considérant la conjoncture socioéconomique de la région de Lanaudière ainsi que les enjeux relatifs au marché du travail à court et à moyen terme.

En ce sens, et de concert avec l'ensemble des partenaires régionaux concernés, la contribution du CRPMT au développement de l'emploi et de la main-d'œuvre de Lanaudière revêt une importance particulière en cette année qui marquera la relance de l'économie régionale, dans une perspective d'accroissement de la productivité des entreprises, de diminution du chômage et de développement socioéconomique. En effet, l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la qualification de la main-d'œuvre disponible demeure au cœur de nos préoccupations pour l'année à venir.

Bien que ces défis soient multiples dans ce contexte où se côtoient le phénomène de rareté de main-d'œuvre et celui du chômage pandémique, je suis persuadé que l'engagement de tous les acteurs concernés par les enjeux relatifs au marché du travail assurera à la région de Lanaudière la réussite de la réalisation du plan d'action annuel 2021-2022.

Bonne lecture.

A handwritten signature in blue ink that reads "Esteben Harguindeguy".

Esteben Harguindeguy

Président

Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière

2 Présentation de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière

2.1 Mission, offre de services et cadre de gestion

2.1.1 Mission

La mission du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale consiste à contribuer à la prospérité économique du Québec

- en favorisant l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre;
- en favorisant l'atteinte de conditions de travail satisfaisantes et de relations du travail harmonieuses;
- en privilégiant l'inclusion économique et sociale des personnes les plus vulnérables;
- en soutenant l'action communautaire et bénévole;
- en simplifiant l'accès aux services gouvernementaux et aux registres de l'État.

2.1.2 Offre de services

Services Québec offre des services gouvernementaux, des services de solidarité sociale et des services publics d'emploi.

2.1.2.1 Services gouvernementaux

L'offre gouvernementale de services aux citoyens et aux entreprises est soutenue par le réseau de Services Québec, chargé de fournir un guichet unique multiservice qui offre un accès simplifié – en personne, au téléphone ou en ligne – aux services de différents ministères et organismes gouvernementaux.

Dans cette optique, le Ministère a mis en place un portail transactionnel de services en ligne afin de faciliter l'accès aux services de l'emploi et aux programmes de l'assistance sociale par le biais de Mon dossier – Aide à l'emploi – Assistance sociale. Cet espace personnalisé et sécurisé permet au citoyen de déposer une demande d'aide à l'emploi ou une demande d'assistance sociale. L'individu inscrit peut également transmettre des documents et consulter certaines informations présentes à son dossier comme les dates et les montants de ses prochains versements ou ses rendez-vous avec un agent.

De plus, afin d'assurer un continuum de services, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ont renforcé leur partenariat avec le déploiement d'employés de ce dernier au sein du réseau de Services Québec. L'objectif est notamment de permettre à la clientèle immigrante de bénéficier d'un accès simplifié aux services de ces deux ministères sous un même toit. Ainsi, dans Lanaudière, six employés du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration sont présents dans différents bureaux de Services Québec.

2.1.2.2 Services de solidarité sociale

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, Services Québec est responsable d'administrer les programmes d'aide financière de dernier recours. Ainsi, suivant le volet de solidarité sociale de son offre de services, il soutient financièrement les personnes et les familles démunies et contribue à favoriser leur autonomie économique et sociale. En outre, il les encourage à exercer des activités facilitant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active à la société.

2.1.2.3 Services publics d'emploi

Dans une perspective selon laquelle l'emploi est le moyen privilégié pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'autonomie financière, les services publics d'emploi contribuent à un meilleur équilibre du marché du travail ainsi qu'à la réduction du chômage et à la prospérité économique de la région. En plus des services universels, destinés à l'ensemble de la population et des entreprises, des services d'emploi spécialisés sont offerts. Ceux-ci s'adressent, d'une part, aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui, à terme, les amènera à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi et, d'autre part, aux entreprises éprouvant des besoins en matière de gestion des ressources humaines.

2.1.3 Cadre de gestion

L'action de Services Québec s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec. Ce cadre est fondé sur des résultats mesurables correspondant à des cibles et à des objectifs définis préalablement en fonction des services à offrir aux citoyens et aux entreprises.

Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale rend public son plan d'action annuel des services publics d'emploi ainsi que son rapport annuel de gestion et les dépose à l'Assemblée nationale. De plus, ce plan d'action est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de la responsabilité des mesures d'emploi actives établis avec le gouvernement fédéral et figurant à l'Entente Canada-Québec sur le développement de la main-d'œuvre (2017-2023).

Afin de tirer le meilleur parti de la gestion par résultats, Services Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en partenariat. L'organisation s'appuie également sur l'expertise d'un réseau d'organismes œuvrant dans le développement de l'employabilité¹.

2.2 Ressources de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière

Afin d'offrir les services publics d'emploi, la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière dispose d'un budget d'intervention annuel établi en fonction des ententes conclues avec le gouvernement fédéral et des objectifs financiers du gouvernement québécois. Services Québec peut également compter sur un budget de transfert pour les versements de l'aide financière prévue par les programmes d'assistance sociale ainsi que pour les programmes spécifiques liés aux services de solidarité sociale.

1. Le Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant en employabilité, adopté en 2004, témoigne de l'importance du rôle de ces organismes dans l'offre de services d'Emploi-Québec.

Conformément à son mode de gestion, les attentes de résultats liés aux services d'emploi sont déterminées en tenant compte du budget accordé, qui conditionne l'ampleur de ses interventions. Le présent plan d'action en tient compte, notamment en ce qui concerne les cibles de résultats à atteindre par les services publics d'emploi. Les indicateurs de résultats et les cibles de même que le poids de chacun des bureaux de la région sont présentés respectivement aux annexes 2 et 3.

Ressources

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail est utilisé pour financer les mesures actives des services publics d'emploi. Le budget initial s'élève à 49,9 millions de dollars² pour l'année 2021-2022.

En 2020-2021, la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière pouvait compter sur un effectif total de 212,9³ équivalents temps complets (ETC) utilisés pour offrir ses services gouvernementaux, ses services de solidarité sociale et ses services publics d'emploi aux citoyens, aux entreprises et aux organismes des six municipalités régionales de comté (MRC) de son territoire.

Chacun des sept bureaux locaux de Services Québec Lanaudière dispose des programmes, des mesures et des services requis pour répondre efficacement aux besoins particuliers de la clientèle du territoire. De plus, le bureau régional, par ses fonctions de planification, de coordination, de supervision et de contrôle, soutient les bureaux de Services Québec dans l'organisation des services.

2.3 Partenariats régionaux

La région de Lanaudière est reconnue depuis de nombreuses années comme un lieu de partenariat et de concertation. En plus de ses ressources en matière d'employabilité, qui sont présentées à l'annexe 6, les partenaires de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière sont les suivants :

- Table interordres d'Éducation Lanaudière;
- Cégep régional de Lanaudière (Joliette, L'Assomption, Terrebonne);
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière;
- Centre régional universitaire de Lanaudière;
- Centre de services scolaire des Samares;
- Centre de services scolaire des Affluents;
- Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- Chambres de commerce;
- Créneaux d'excellence :
 - Alliance Métal Québec,
 - Design d'ameublement;
- Comité régional pour la valorisation de l'éducation;
- Économie sociale Lanaudière;
- Lanaudière Économique;
- Ministères et organismes gouvernementaux;
- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière;
- Table des préfets de Lanaudière;
- Table des partenaires du développement social de Lanaudière;
- Table régionale des organismes communautaires autonomes de Lanaudière.

2. Budget d'intervention initial excluant les projets économiques d'envergure et la Mesure de formation de la main-d'œuvre, 100 000 \$ et plus.

3. Incluant les ETC utilisés du Centre spécialisé des incohérences de Lanaudière.

3 Évolution de l'environnement et principaux enjeux qui interpellent la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière

3.1 Démographie et marché du travail

Située entre les Laurentides et la Mauricie, avec une frontière sud qui côtoie celles de Laval et de Montréal, la région administrative de Lanaudière comptait, selon les estimations démographiques de Statistique Canada, 524 368 habitants au 1^{er} juillet 2020, soit 6,1 % de l'ensemble de la population du Québec. La région comprend six MRC : D'Auray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie et Montcalm.

Entre 2019 et 2020, la région de Lanaudière a affiché l'une des croissances démographiques annuelles moyennes les plus élevées de la province, soit près de 17 pour 1 000 (1,66 %), contre 8,5 pour 1 000 à l'échelle provinciale⁴.

La région affiche depuis plusieurs années l'un des taux nets de migration interrégionale les plus élevés de la province. En 2019-2020⁵, le solde migratoire interrégional était de 6 617 personnes dans la région. Des gains ont été enregistrés dans pratiquement tous les groupes d'âge, puisque seul le groupe des 15-24 ans affiche un solde négatif.

Au chapitre des migrations internationales, Lanaudière arrive au 8^e rang des régions d'établissement des immigrants récents : près de 2 % (3 172) des immigrants admis au Québec entre 2014 et 2018 (192 627) y résident en janvier 2020. Cette part demeure stable depuis plusieurs années. Enfin, selon les données du recensement de 2016, les immigrants représentent 5,3 % de l'ensemble de la population lanaudoise.

3.2 Situation générale du marché du travail

Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, l'année 2020 s'est terminée sur une note positive en ce qui a trait au bilan de l'emploi dans la région, et ce, malgré le contexte de pandémie. En effet, le total des personnes en emploi résidentes de Lanaudière a progressé de 1,4 % par rapport à l'année 2019, pour atteindre 264 800. Seulement une autre région administrative, soit la Mauricie, a présenté une progression de l'emploi en 2020, la moyenne provinciale affichant pour sa part un recul de 4,8 %.

Bien que timide, la hausse du nombre de personnes en emploi dans Lanaudière est la plus élevée de l'ensemble de la province. Pour ce qui est de la population active, son taux de croissance annuel dans la région, soit 6,4 %, a été encore une fois le plus rapide au Québec (-1,0 %).

En 2020, les taux d'activité et d'emploi atteignent respectivement 68,4 % et 62,5 % dans la région. Ces résultats se comparent avantageusement à ceux du Québec, où le taux d'activité est de 63,8 % et le taux d'emploi de 58,1 % pour la même année de référence. Dans les deux cas, les écarts entre les indicateurs de la région et ceux du Québec sont supérieurs à quatre points de pourcentage. Lanaudière arrive de nouveau en première place parmi l'ensemble des régions administratives pour ce qui est de son taux d'activité.

4. INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2021). « La population des régions administratives du Québec en 2020 », *Bulletin sociodémographique*, vol. 25, n° 2, janvier, L'institut, p. 1-6.

5. ST-AMOUR, Martine, et Simon BÉZY (2021). « La migration interrégionale au Québec en 2019-2020 : une année défavorable aux grands centres urbains, surtout Montréal », *Bulletin sociodémographique*, vol. 25, n° 1, janvier, Institut de la statistique du Québec, p. 1-17.

De 2019 à 2020, le taux de chômage régional a progressé de 4,5 points de pourcentage, pour s'établir à 8,6 %. Il faut rappeler qu'en 2019, il s'agissait de son niveau historique le plus bas depuis que des données comparables sont disponibles. Cette évolution du taux de chômage est la deuxième plus forte de l'ensemble du Québec, tout juste derrière celle des Laurentides. Cette situation s'explique par une hausse de 13 700 chômeurs en 2020 dans Lanaudière, hausse plus importante en pourcentage que celle de l'emploi et de la population active. Le cas de l'année 2020 est particulier, puisque le taux de chômage augmente, tout comme le font la population active, les personnes occupées et les personnes en chômage. Il importe toutefois de souligner que le taux de chômage régional de 8,6 % en 2020 est en dessous de celui de la province, qui lui se fixe à 8,9 %. Il faut remonter à la crise financière de 2008-2009 et à la dernière récession technique au pays en 2015 pour observer un taux de chômage semblable (8,5 %) à celui de 2020 dans la région.

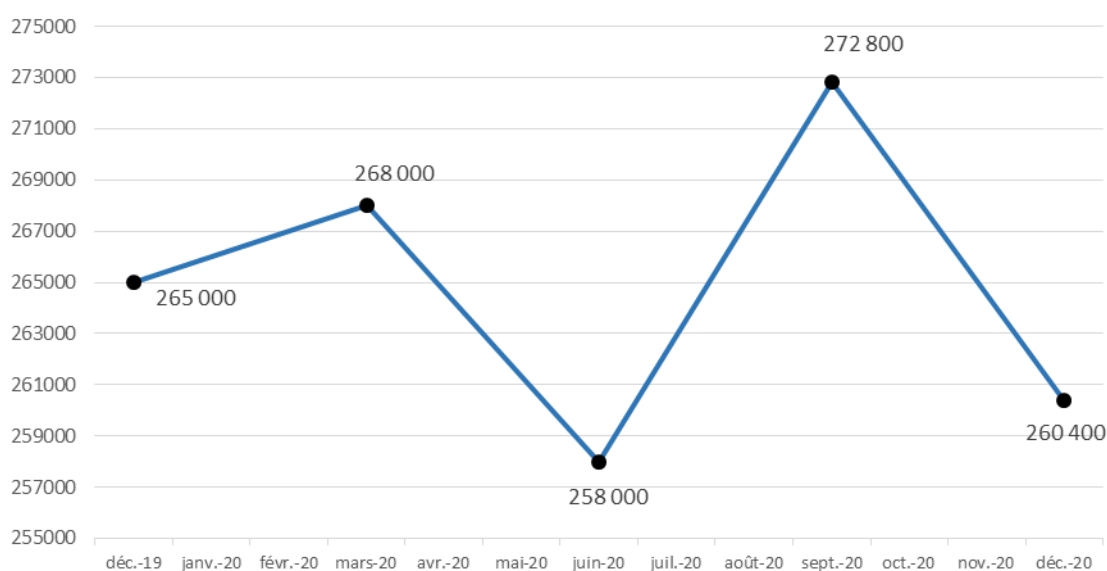
Le nombre de personnes au chômage, soit les personnes sans emploi qui sont à la recherche d'un emploi, a bondi de 13 700 individus au cours de l'année 2020 dans Lanaudière. Cette progression du nombre de chômeurs dans la région (+122,3 % en 2020) est la plus élevée de la province.

L'emploi à temps partiel a reculé (-5 600), tandis que l'emploi à temps plein a augmenté (+9 300) en 2020 dans Lanaudière. Au Québec, les deux régimes de travail ont enregistré des baisses, mais le temps partiel affiche un recul plus prononcé.

La crise sanitaire de 2020 vient toutefois compliquer l'analyse de la situation générale du marché du travail, puisque les données en moyenne annuelle ne reflètent pas tout le chemin parcouru cette année. C'est pour cette raison que des analyses trimestrielles et mensuelles sont ici présentées.

La comparaison du nombre de personnes en emploi dans Lanaudière au quatrième trimestre de 2020 avec les données du même trimestre en 2019 met en lumière une baisse du nombre de personnes en emploi (-4 600; 1,7 %). La trajectoire observée durant l'année 2020 peut ainsi donner l'impression que la région a récupéré pratiquement 98 % de son volume de personnes en emploi à la fin de 2020.

**Évolution trimestrielle des personnes occupées, Lanaudière,
4^e trimestre de 2019 au 4^e trimestre de 2020**



Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données révisées de 2020.

Cependant, peu importe la méthodologie retenue, plusieurs emplois perdus durant la crise n'ont pas été et ne seront pas récupérés. De nouveaux emplois ont été créés. Dans l'ensemble, les effets négatifs ont surtout été observés du côté de l'emploi peu qualifié et des entreprises de petite taille (moins de 20 employés)⁶.

Évolution du nombre de personnes occupées selon le niveau de compétence Lanaudière et Québec, 2019 à 2020

	Lanaudière				Province de Québec			
	2019	2020	Variation annuelle		2019	2020	Variation annuelle	
	(k)		nombre (k)	(%)	(k)		nombre (k)	(%)
Total des niveaux de compétence	261,1	264,8	3,7	1,4%	4 308,1	4 099,6	-208,5	-4,8%
Niveau gestion	19,6	23,6	4,0	20,4%	368,1	350,7	-17,4	-4,7%
Niveau A – Une formation universitaire caractérise habituellement les professions	36,5	49,3	12,8	35,1%	877,4	923,9	46,5	5,3%
Niveau B – Une formation collégiale ou un programme d'apprentissage caractérise habituellement les professions	107,5	105,6	-1,9	-1,8%	1 549,9	1 449,1	-100,8	-6,5%
Niveau C – Une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique à la profession caractérise les professions	66,0	64,9	-1,1	-1,7%	1 068,2	972,6	-95,6	-8,9%
Niveau D – Une formation en cours d'emploi caractérise les professions	31,5	21,3	-10,2	-32,4%	444,5	403,3	-41,2	-9,3%

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, données révisées de 2020.

Dans la région, la faible amplitude de la variation globale des personnes en emploi en 2020 cache des mouvements d'amplitudes beaucoup plus forts du côté de l'emploi le plus faiblement qualifié, avec une perte de près du tiers de ses personnes en emploi. Du côté des emplois de niveau professionnel, l'amplitude est aussi importante, mais cette fois-ci à la hausse, avec une progression de 35,1 % de son nombre de personnes en emploi. La possibilité d'effectuer du télétravail n'est certes pas étrangère à la croissance des professions qui exigent habituellement une formation universitaire. La crise sanitaire a probablement accéléré les changements prévus à moyen et long terme sur la diminution de la part relative des emplois qualifiés et peu qualifiés au profit des emplois hautement qualifiés.

Une croissance concentrée dans le secteur de la construction

Parallèlement au bilan régional positif de l'emploi, certains secteurs d'activité ont vu leur nombre de personnes en emploi augmenter en 2020, comparativement à 2019. C'est le cas de la construction, des services à la production⁷ et des services gouvernementaux⁸. Il est toutefois possible que le bilan de ces différents regroupements d'industries cache en réalité des situations très hétérogènes dépendamment des sous-secteurs d'activité.

6. GREKOU, Douwere (2021). « Quelle a été l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les heures travaillées au Canada? Une analyse selon l'industrie, la province et la taille de l'entreprise », *Rapports économiques et sociaux*, n° 36-28-0001, janvier.

7. Les services à la production comprennent les secteurs du commerce de gros; du transport et entreposage; de la finance, assurances, immobilier et location; des services professionnels, scientifiques et techniques; ainsi que des services aux entreprises, bâtiments et de soutien.

8. Les services gouvernementaux comprennent les services d'enseignement, les soins de santé et assistance sociale et les administrations publiques.

L'évolution du marché du travail dans la région a, comme pour l'ensemble du Québec, été très inégale d'un secteur d'activité économique à l'autre. Certains ont été de toute évidence frappés plus fort par la pandémie. Du côté des secteurs en recul dans la région, la diminution du nombre de personnes en emploi en 2020 a été importante dans la fabrication (-26,6 %) et dans les services à la consommation (-7,9 %). Cette dernière baisse n'est pas une surprise, puisque les services à la consommation regroupent plusieurs secteurs affectés par les mesures de distanciation sociale et les mesures de confinement, comme commerce de détail; information, culture et loisirs; hébergement et services de restauration ainsi que autres services (sauf les administrations publiques).

Les femmes davantage touchées

Une des incidences reconnues de la COVID-19 sur le marché du travail est celle du recul de l'emploi chez les femmes. La région ne fait pas exception : les résultats par genre dans Lanaudière reflètent aussi une situation inégale sur le marché du travail. En 2020, la totalité des nouvelles personnes en emploi provient des hommes (+7 500), les femmes affichant plutôt un recul de 3 800 personnes occupées dans Lanaudière. Les femmes ont vu leur nombre de personnes en emploi diminuer de 3,1 % de 2019 à 2020. Les hommes ont de leur côté enregistré un gain de 5,5 % de leur nombre de personnes en emploi sur la même période.

Le taux de chômage des femmes est de 7,4 % en 2020 dans Lanaudière, en hausse de 3,2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. La moyenne annuelle de 2020 du taux de chômage des hommes est plus élevée (9,6 %) que celle des femmes, et correspond à une hausse de 5,6 points de pourcentage par rapport à 2019. Cela s'explique, entre autres, par une plus grande participation des hommes au marché du travail. Il subsiste en effet dans la région un écart important entre les principaux indicateurs du marché du travail des hommes et ceux des femmes. Le taux d'activité des hommes (72,9 %) est environ de 9 points supérieur à celui des femmes, et le taux d'emploi des hommes lanaudois (65,9 %) dépasse de plus de 7 points celui des femmes lanaudoises.

Cela étant, il ne faudrait pas omettre le nombre important d'hommes à la recherche d'un emploi dans la région en 2020. La hausse d'hommes chômeurs résidant dans Lanaudière a effectivement grimpé de 9 700 en moyenne durant l'année 2020 par rapport à 2019. Cette hausse correspond à plus de 70 % de l'augmentation du chômage dans la région en 2020.

Situation des jeunes de 15 à 24 ans sur le marché du travail

L'emploi des jeunes de 15 à 24 ans dans Lanaudière a diminué en 2020. Le taux de chômage des jeunes a atteint 23,5 % en 2020, ce qui correspond à presque le triple de celui de la population en âge de travailler. Le taux d'emploi des jeunes Lanaudois a par ailleurs diminué à 53,2 %, et le nombre de jeunes en situation de chômage a fortement augmenté (+182,4 %) sur la même période. La forte présence des jeunes dans les secteurs touchés par la pandémie, ou encore dans les emplois à temps partiel ou peu qualifiés, n'est certainement pas étrangère à la situation.

Situation des personnes de 55 ans et plus sur le marché du travail

La situation des 55 ans et plus est particulière dans Lanaudière puisqu'il s'agit du groupe d'âge le plus touché par les pertes d'emplois en 2020, contrairement à l'ensemble du Québec, où ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui sont davantage affectés. Dans la région, les personnes de 55 ans et plus ont vu leur nombre de personnes en emploi diminuer de 10 400 individus (-17,4 %) de 2019 à 2020. Cette baisse, supérieure à celle observée au Québec, a contribué à la hausse de leur taux de chômage, qui est passé de 4,6 % à 5,9 %. Les taux d'activité et d'emploi des personnes de 55 ans et plus sont par ailleurs en baisse par rapport à l'année précédente, pour s'établir respectivement à 35,1 % et à 33,0 %.

Situation des Premières Nations et des Inuits sur le marché du travail

Selon les données du recensement 2016 de Statistique Canada, la région de Lanaudière compte 4 840 personnes dont l'identité reconnue ou affirmée est l'appartenance aux Premières Nations et aux Inuits (PNI). Les PNI représentent 1,0 % de la population totale de la région, une proportion légèrement inférieure à celle du Québec. Dans la région, la majorité des PNI vivent hors réserve (58 %), tandis que 2 050 membres des PNI vivent sur une réserve, celle de Manawan, située au nord de la MRC de Matawinie.

En 2016, les taux d'activité (49,8 %) et d'emploi (42,7 %) des PNI sont inférieurs à ceux de l'ensemble de la population régionale et québécoise. Quant au taux de chômage, celui des PNI (14,2 %) est nettement supérieur à ceux de l'ensemble des populations lanaudoise et québécoise.

Situation des personnes immigrantes sur le marché du travail

Toujours selon le recensement de 2016, le nombre de personnes immigrantes en emploi dans Lanaudière est de 15 965. Les personnes immigrantes sont légèrement plus scolarisées que les personnes non immigrantes, ce qui favorise leur intégration en emploi. Leur taux de chômage (7,1 %) est légèrement supérieur à celui des personnes non immigrantes de la région (6,6 %). Les taux d'activité et d'emploi des personnes immigrantes sont aussi légèrement supérieurs à ceux des personnes non immigrantes de la région, soit 70,7 % et 65,7 % pour les personnes immigrantes comparativement à 64,7 % et à 60,4 % pour les personnes non immigrantes. Il est à noter que les personnes immigrantes récemment arrivées au pays éprouvent plus de difficultés d'intégration au marché du travail, mais que leur situation est plus favorable dans Lanaudière que dans le reste du Québec.

Prestataires de l'assurance-emploi

Les données correspondant aux prestataires de la Prestation canadienne d'urgence ne sont pas intégrées dans les statistiques de l'assurance-emploi de Statistique Canada pour la période de mars à septembre 2020. Les répercussions de la COVID-19 sur les statistiques de l'assurance-emploi à partir du mois d'octobre 2020 sont toutefois plus importantes, puisqu'elles reflètent les modifications temporaires (12 mois) des paramètres⁹ du programme d'assurance-emploi qui ont été adoptées en même temps que les prestations de relance économique du Canada. Les statistiques de l'assurance-emploi à partir du mois d'octobre 2020 excluent les bénéficiaires des prestations de relance économique du Canada (la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants et la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique)¹⁰.

9. Crédit d'heures assurables, taux de chômage minimum général, taux minimum de prestation, etc.

10. Note technique concernant les statistiques de l'assurance-emploi d'octobre 2020 de Statistique Canada.

En 2020, on dénombrait une moyenne annuelle de 11 753 prestataires de l'assurance-emploi dans Lanaudière, ce qui représentait une augmentation de 26,8 % par rapport à 2018. Le nombre de prestataires de l'assurance-emploi présentait une augmentation plus forte chez les hommes (28,2 %) que chez les femmes (24,6 %).

**Moyenne annuelle du nombre de prestataires
de l'assurance-emploi, Lanaudière, 2018 à 2020**

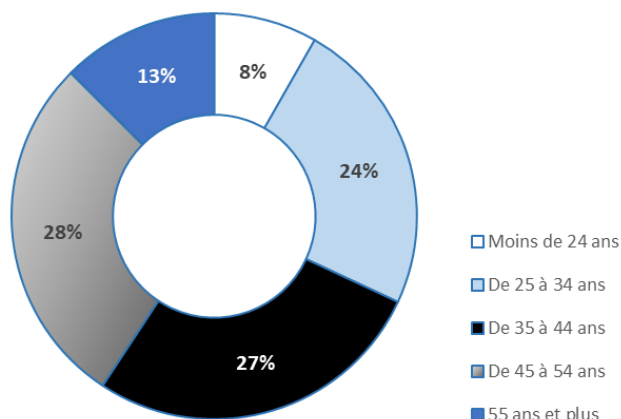
	2018	2019	2020	Variation 2018-2020
Total	9 267	9 028	11 753	26,8%
Hommes	5 798	5 646	7 431	28,2%
Femmes	3 469	3 383	4 323	24,6%

Source : Statistique Canada, données mensuelles du programme d'assurance-emploi, 2018 à 2020.

Prestataires d'une aide financière de derniers recours

La moyenne annuelle du nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours a diminué de 12,5 % entre 2018 et 2020, passant de 15 987 à 13 988. Les hommes y étaient majoritaires, leur proportion étant de 51,8 %. Les prestataires de l'aide sociale (les personnes sans contraintes à l'emploi ou faisant face à des contraintes temporaires) représentaient 51,1 % de tous les prestataires, alors que ceux de la solidarité sociale (les personnes éprouvant des contraintes sévères à l'emploi et leurs conjoints) représentaient 48,9 % de tout le bassin des prestataires.

**Répartition des prestataires sans contraintes à l'emploi selon les groupes d'âge,
Lanaudière, décembre 2020**



Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale,
Direction de la statistique et de l'information de gestion, décembre 2020.

En décembre 2020, les prestataires sans contraintes à l'emploi de moins de 25 ans de Lanaudière représentaient 8,3 % de tous les prestataires de l'aide sociale sans contraintes.

Sur l'ensemble des prestataires sans contraintes, 67,0 % (2 709 prestataires) recevaient une aide financière depuis au moins deux années consécutives.

Entreprises de Lanaudière

En février 2021, le répertoire des établissements comptait 12 249 établissements employant 157 684 personnes dans la région. De ces établissements, plus de la majorité (55,0 %) compte moins de cinq employés.

Perspectives de croissance de l'emploi à moyen terme

En 2020, les diagnostics sur l'état d'équilibre du marché du travail à l'horizon 2023 ont été révisés pour chacune des 500 professions de la Classification nationale des professions afin de tenir compte des répercussions de la crise sanitaire sur le marché du travail.

Comparativement à la période prépandémie, alors que l'on observait 108 professions en déficit ou en léger déficit dans la région, la révision des perspectives d'emploi par profession implique que, désormais, 97 professions sont évaluées en déficit important ou en léger déficit de main-d'œuvre dans Lanaudière, ce qui représente 19,4 % des professions et 39,2 % des personnes en emploi de la région. Ce nombre est un peu moins élevé (-11) que dans la précédente édition des perspectives d'emploi par profession, et ce, en raison de la pandémie.

En terminant, notons que l'équilibre du marché du travail n'a donc pas été mis en péril par la pandémie, une majorité de professions demeurant évaluées en équilibre (130) dans la région. Le principal effet de la pandémie aura été l'augmentation du nombre de professions évaluées en léger surplus : il y en a 16 comparativement à 5 avant la pandémie, principalement des professions des secteurs de l'hébergement, de la restauration, des loisirs, du tourisme, etc.

3.3 Principales orientations du plan d'action régional 2021-2022

En conclusion, les principales orientations qui interpellent la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière et pour lesquelles les stratégies d'intervention retenues sont présentées au chapitre 4 sont les suivantes :

- Simplifier l'accès aux services et en améliorer la qualité;
- Adapter les interventions aux besoins de la clientèle :
 - Augmenter l'intégration et le maintien en emploi de la clientèle, particulièrement celle éloignée du marché du travail,
 - Soutenir davantage les entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines,
 - Augmenter la participation sociale des individus et la mobilisation des partenaires;
- Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :
 - En vertu de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (version actualisée), le Ministère doit contribuer aux objectifs de la Stratégie, particulièrement celui visant à répondre aux priorités régionales qui concernent sa mission et qui sont donc prises en compte par la Direction régionale de Services Québec dans la planification de ses interventions de la prochaine année (voir la section 4 ci-après);
- Saisir les enjeux organisationnels.

4 Priorités régionales et axes d'intervention en lien avec les principaux objectifs

La planification régionale découle du contexte et des enjeux précédemment mentionnés. Elle prend également appui sur les priorités régionales ainsi que sur les orientations et objectifs qui se dégagent de la planification stratégique du Ministère et de celle de la Commission des partenaires du marché du travail, ainsi que de l'exercice annuel de planification du Secteur d'Emploi-Québec. Enfin, elle tient compte des responsabilités et des ressources confiées à la Direction régionale de Services Québec, des attentes de résultats qui lui sont signifiées par ses autorités ainsi que de certains facteurs de contingence.

Parmi ces facteurs se trouve l'évolution du marché du travail dans des climats économiques et sanitaires incertains, lesquels peuvent influencer la réalisation du plan d'action régional. Dans ce contexte, les partenaires du marché du travail s'entendent sur des enjeux régionaux que rencontre Lanaudière et qui demeurent pertinents, malgré les soubresauts de la conjoncture économique et l'évolution de la pandémie de la COVID-19. Ces enjeux régionaux se libellent ainsi :

- Le recours aux divers bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail;
- Le soutien aux entreprises dans leur processus de transition numérique et dans leur adaptation à de nouvelles méthodes de travail requises dans un contexte de pandémie;
- L'arrimage de la main-d'œuvre disponible aux besoins des entreprises des secteurs en rareté de main-d'œuvre, notamment par la requalification ou le rehaussement des compétences.

Le niveau des cibles et des indicateurs de résultats ciblés est habituellement établi de façon préliminaire avant le début de l'année budgétaire, sur les bases de certaines hypothèses. Cette année, les cibles tiennent compte de l'évolution de la situation sanitaire. Ces cibles feront l'objet d'une évaluation à l'automne 2021, au niveau national, à la lumière des résultats finaux de 2020-2021 et des prévisions économiques révisées pour 2021-2022 afin de déterminer si le niveau des cibles régionales doit être révisé.

Les priorités de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière sont les suivantes :

- Intervenir dès le dépôt d'une demande d'aide financière de dernier recours afin d'accompagner les personnes jusqu'à l'emploi et favoriser, par un accompagnement soutenu, leur maintien en emploi;
- Agir de manière proactive et soutenue auprès des personnes rencontrant de nombreux obstacles pour s'intégrer en emploi et s'y maintenir ainsi qu'auprès des personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail;
- Accompagner de façon proactive les entreprises en ce qui concerne la gestion de leurs ressources humaines et le rehaussement des compétences de leur main-d'œuvre, dans une perspective innovante adaptée au contexte du marché du travail et au contexte sanitaire de la pandémie;
- Assurer une complémentarité des services aux individus et des services aux entreprises dans une perspective d'appariement entre les personnes sans emploi, notamment les chômeurs pandémiques, et les entreprises des secteurs en rareté de main-d'œuvre.

4.1 Simplifier l'accès aux services et en améliorer la qualité

En lien avec cette orientation de la planification stratégique 2019-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, voici les interventions régionales prévues pour 2021-2022 :

Objectif 1 : Faire connaître davantage l'offre de services de Services Québec
Axe d'intervention 1.1 : La promotion de l'offre de services auprès des citoyens et des entreprises par le maintien des services déjà en place et le développement de nouvelles actions
Action 1.1.1 : Promouvoir l'accessibilité des services en ligne Mon dossier citoyen, Mon dossier – Aide à l'emploi – Assistance sociale, Québec Emploi et le site Québec.ca afin de simplifier l'accès des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation des services en ligne.
Action 1.1.2 : Faire connaître aux partenaires locaux et régionaux l'offre intégrée de services gouvernementaux accessibles dans les bureaux de Services Québec.
Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'information relativement aux programmes et aux services
Axe d'intervention 2.1 : L'amélioration continue de la qualité des services offerts
Action 2.1.1 : Développer et maintenir les compétences du personnel en place et des nouveaux employés en misant sur la formation continue, notamment afin d'assurer une flexibilité dans les modes de prestation des services offerts au citoyen.
Action 2.1.2 : Soutenir le personnel dans l'appropriation et l'utilisation des outils, des programmes et des mesures afin d'offrir une information claire, complète, précise et utile aux différentes clientèles.
Objectif 3 : Poursuivre le déploiement d'une offre intégrée de services multimodes et de proximité
Axe d'intervention 3.1 : L'accès simplifié aux services pour les citoyens et les entreprises
Action 3.1.1 : Promouvoir auprès des citoyens et des entreprises les différents modes de prestation de services, adaptés à l'évolution des besoins des diverses clientèles, afin de simplifier leurs démarches dans un contexte où la diminution des déplacements et l'utilisation des services en ligne sont privilégiées.
Action 3.1.2 : Accompagner le client dans la diversification de ses habitudes d'utilisation des services gouvernementaux (au comptoir, au téléphone ou en ligne).
Axe d'intervention 3.2 : La collaboration au développement et à la mise en œuvre de Services Québec comme guichet d'accès aux services gouvernementaux
Action 3.2.1 : Assurer l'intégration optimale de la prestation de services des ministères et des organismes gouvernementaux dans le respect des orientations ministérielles.
Action 3.2.2 : Collaborer au développement et à la mise en œuvre des ententes de partenariat visant le regroupement de services complémentaires.
Objectif 4 : Améliorer la satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus
Axe d'intervention 4.1 : L'utilisation de saines pratiques de gestion de la performance
Action 4.1.1 : Mettre en place des pratiques visant à assurer la qualité des communications auprès de la clientèle et le respect des délais de service.
Action 4.1.2 : Contribuer aux travaux nationaux visant à accroître l'efficacité et l'efficacite de la prestation de services, notamment en ce qui concerne la tenue de sondages auprès des différentes clientèles.
Action 4.1.3 : Mettre en place localement une organisation du travail qui permet d'assurer une prestation de services efficace et de qualité, contribuant ainsi à l'amélioration de la satisfaction des clientèles à l'égard des services reçus.

4.2 Adapter les interventions aux besoins de la clientèle

Cette orientation de la planification stratégique ministérielle 2019-2023 comprend trois objectifs qui interpellent les directions régionales de Services Québec : deux relatifs à l'emploi et à la main-d'œuvre, l'autre ayant trait à la solidarité sociale.

Interventions en matière de main-d'œuvre et d'emploi

Le Plan d'action 2021-2022 des services publics d'emploi guide les interventions en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Il prend en compte le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère. En ce sens, il s'inscrit dans l'orientation 2 de la planification stratégique, soit « Adapter les interventions aux besoins de la clientèle », et il contribue à la réalisation de deux des objectifs de cette orientation :

- Objectif 2.1 – Augmenter l'intégration et le maintien en emploi;
- Objectif 2.3 – Soutenir davantage les entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Voici les enjeux du Plan d'action 2021-2022 des services publics d'emploi :

- Enjeu 1 – La coexistence d'un nombre élevé de personnes sans emploi, incluant celles qui l'étaient avant la pandémie, et de besoins de main-d'œuvre non comblés qui diffèrent selon les secteurs d'activité économique, les professions et les régions;
- Enjeu 2 – La réponse adaptée des services publics d'emploi aux besoins actuels et en évolution des entreprises et des personnes, tenant compte des effets de la pandémie de la COVID-19, afin notamment de soutenir la transition numérique, la requalification et le rehaussement des compétences des personnes sans emploi et l'adaptation de l'organisation du travail;
- Enjeu 3 – La connaissance et le recours appropriés aux services publics d'emploi par les clientèles et les partenaires.

À noter qu'en raison du contexte incertain engendré par la pandémie de la COVID-19 et des restrictions sanitaires qui y sont associées, certaines actions figurant au plan d'action régional 2021-2022 pourront être menées en mode présentiel, lorsque possible, alors que d'autres devront être organisées en mode virtuel afin de respecter les recommandations des autorités publiques.

Voici les axes d'intervention et les stratégies retenus par le CRPMT afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre et d'emploi présentés selon les orientations du Plan d'action 2021-2022 des services publics d'emploi :

Orientation 1 en matière de main-d'œuvre et d'emploi Faire connaître les services publics d'emploi et les besoins actuels et futurs du marché du travail, dont les bonifications aux mesures d'emploi ainsi que les nouvelles mesures, incluant celles offertes en ligne.
Axe d'intervention 1.1 : Une lecture juste et concertée des déséquilibres du marché du travail et la diffusion de l'information
Action 1.1.1 : Faire connaître les professions en déficit et en surplus de main-d'œuvre auprès des partenaires et des clientèles afin de répondre aux besoins des employeurs de la région, notamment dans les secteurs de la santé, de la construction et des technologies de l'information, et poursuivre les travaux concernant la priorisation des professions en déficit.
Action 1.1.2 : Contribuer à la production d'avis pour l'aménagement de l'offre de formation professionnelle, technique et universitaire dans Lanaudière afin de mieux répondre aux besoins actuels et émergents de main-d'œuvre de la région.
Action 1.1.3 : Dans le cadre du Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF), cibler les secteurs lourdement touchés par la pandémie ou en rareté de main-d'œuvre afin de procéder à des achats de formation permettant aux personnes sans emploi de suivre des formations qualifiantes menant aux métiers et aux professions les plus demandées.
Axe d'intervention 1.2 : La production d'outils d'information sur le marché du travail et de recherche d'emploi facilement accessibles et adaptés aux besoins des différents utilisateurs
Action 1.2.1 : Dans le cadre de la stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, déterminer les métiers traditionnellement masculins présentant de bonnes perspectives d'emploi et en faire la promotion auprès de la clientèle féminine qui désire suivre une formation ainsi qu'auprès des ressources externes en employabilité.
Action 1.2.2 : Rendre disponibles des outils et des documents d'information sur le marché du travail régional simples et adaptés aux partenaires, aux employeurs de Lanaudière ainsi qu'au personnel.
Action 1.2.3 : Rendre disponibles des outils telles des formations ou capsules virtuelles destinées au personnel et aux partenaires (ressources externes et éducation) afin de les outiller dans leur utilisation de l'information sur le marché du travail (IMT).
Action 1.2.4 : Faire la promotion du nouveau géolocalisateur d'entreprises et s'assurer de son accessibilité auprès des chercheurs d'emploi, du personnel et des partenaires.
Action 1.2.5 : Participer aux tables locales d'inclusion sociale afin de valoriser l'apport des clientèles vulnérables sur le plan de l'emploi, d'améliorer leur intégration au sein des organismes partenaires et d'offrir de l'information sur le marché du travail et sur nos mesures et services.
Axe d'intervention 1.3 : Une action concertée de promotion et de valorisation des métiers et des professions
Action 1.3.1 : Mettre en œuvre de façon concertée le plan d'action régional élaboré par le comité de veille en santé qui vise à soutenir le réseau de la santé quant à la rareté de main-d'œuvre, notamment pour les préposés aux bénéficiaires.
Action 1.3.2 : Promouvoir l'utilisation de l'information sur le marché du travail et de l'information scolaire et professionnelle par les partenaires, notamment dans les activités d'orientation scolaire et professionnelle offertes par les conseillers d'orientation des centres de services scolaires, du cégep régional, des ressources externes et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Axe d'intervention 1.4 : L'amélioration de la visibilité des mesures et des services d'aide à l'emploi

Action 1.4.1 : Promouvoir l'accessibilité des services d'emploi en ligne, l'outil d'aiguillage de la clientèle, le portail Mon dossier – Aide à l'emploi – Assistance sociale, Québec Emploi, le géolocalisateur d'entreprises et le site Québec.ca afin de simplifier l'accès des services aux citoyens par l'utilisation des services en ligne.

Action 1.4.2 : Poursuivre le démarchage auprès des entreprises ciblées, particulièrement celles des secteurs affectés par la pandémie ou par la rareté de main-d'œuvre, afin de faire connaître l'ensemble des programmes, des services et des mesures des services aux entreprises, notamment en les conviant à des rencontres virtuelles avec un conseiller.

Action 1.4.3 : Promouvoir le PARAF auprès de la clientèle et des partenaires afin de s'assurer de la visibilité du programme et du recours à celui-ci.

Action 1.4.4 : Développer des stratégies pour promouvoir les services publics d'emploi et pour rejoindre les clientèles (individus et entreprises) dans le respect des mesures sanitaires.

Orientation 2 en matière de main-d'œuvre et d'emploi

Intervenir de façon proactive auprès des entreprises pour favoriser la diversité de leur main-d'œuvre, le rehaussement de leurs compétences et l'adaptation des pratiques de gestion de leurs ressources humaines afin d'accroître leur productivité et les aider à faire face aux défis et aux incertitudes entraînées par la pandémie de la COVID-19.

Axe d'intervention 2.1 : Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises dans une perspective adaptée aux nouvelles réalités du marché du travail et aux défis engendrés par la pandémie

Action 2.1.1 : Optimiser l'utilisation du coffre à outils des services aux entreprises afin d'intervenir de manière proactive auprès des entreprises et de contribuer à la relance économique.

Action 2.1.2 : Accompagner les entreprises dans l'embauche et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée et leur faire connaître les bonnes pratiques en matière de gestion de la diversité.

Action 2.1.3 : Intervenir auprès des entreprises relativement à l'adaptation à de nouvelles méthodes de travail requises dans un contexte de télétravail et/ou de mesures sanitaires.

Action 2.1.4 : Valoriser l'apport de la clientèle issue des groupes sous-représentés sur le marché du travail auprès des entreprises et soutenir ces dernières dans l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée pouvant répondre à leurs besoins de recrutement, notamment en encourageant le recours aux différents volets de la mesure de subvention salariale et en faisant connaître les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Axe d'intervention 2.2 : Le soutien aux entreprises dans une perspective de rehaussement des compétences de la main-d'œuvre

Action 2.2.1 : Favoriser la mobilité professionnelle ascendante en entreprise par le recours à la formation des employés afin de libérer des postes d'entrée pour les nouveaux travailleurs moins qualifiés.

Action 2.2.2 : Soutenir financièrement les efforts en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre faiblement qualifiée en emploi.

Action 2.2.3 : Mettre en œuvre, avec les partenaires de l'éducation, une offre de formation à temps partiel diversifiée répondant aux besoins des entreprises, des personnes sans emploi et des travailleurs afin de contribuer à l'amélioration et au développement des compétences des individus.

Axe d'intervention 2.3 : L'accompagnement des entreprises relativement au virage numérique dans une perspective d'accroissement de leur productivité

Action 2.3.1 : Soutenir financièrement les entreprises pour la formation de leurs travailleurs suite à l'acquisition de nouveaux équipements, plateformes ou technologies numériques qui leur permettent d'augmenter leur productivité et leur compétitivité, notamment en compensant la rareté de la main-d'œuvre par l'utilisation accrue des nouvelles technologies.

Action 2.3.2 : Participer aux tables économiques locales afin de promouvoir les services aux entreprises dans un contexte de virage numérique.

Orientation 3 en matière de main-d'œuvre et d'emploi

Soutenir la requalification et le rehaussement des compétences des personnes sans emploi, dont celles ayant perdu leur emploi en raison de la pandémie de la COVID-19, tout en mobilisant, intégrant et maintenant en emploi le plus grand nombre de personnes, particulièrement celles qui font partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que la clientèle de l'assistance sociale.

Axe d'intervention 3.1 : La requalification et le rehaussement des compétences des personnes sans emploi

Action 3.1.1 : Encourager le rehaussement des compétences et la requalification des personnes sans emploi, notamment celles faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail, en facilitant l'accès à des formations qualifiantes menant à des professions en demande dans la région afin de répondre au défi de la rareté de main-d'œuvre.

Action 3.1.2 : Dans le cadre du PARAF, intervenir efficacement auprès des personnes sans emploi, dont les chômeurs pandémiques, par le rehaussement ou la requalification de ceux-ci vers les secteurs prioritaires (santé, construction, technologies de l'information) afin de favoriser leur retour rapide sur le marché du travail.

Action 3.1.3 : Soutenir le développement des compétences numériques de base auprès des personnes présentant d'importants obstacles à l'emploi.

Axe d'intervention 3.2 : La mobilisation, la préparation et l'accompagnement de la clientèle présentant des obstacles à l'emploi ou faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail

Action 3.2.1 : Agir de façon proactive auprès des clientèles des programmes de l'assistance sociale, notamment celles récemment inscrites, et des individus faisant partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail (jeunes sous-scolarisés, travailleurs expérimentés, femmes présentant d'importants obstacles à l'emploi, personnes immigrantes, personnes judiciairisées, personnes handicapées et autochtones).

Action 3.2.2 : Assurer un accompagnement soutenu et un suivi rigoureux de la clientèle des programmes d'aide financière de dernier recours et des participants du Programme objectif emploi tout au long de leur parcours d'insertion professionnelle jusqu'à l'obtention d'un emploi ainsi que pour leur maintien en emploi.

Action 3.2.3 : Poursuivre, de concert avec les organismes en employabilité, la mise en place de pratiques innovantes adaptées aux restrictions sanitaires afin de bien servir la clientèle prioritaire, soit la clientèle de l'aide financière et les individus rencontrant davantage d'obstacles pour s'intégrer en emploi et s'y maintenir.

Action 3.2.4 : Poursuivre la mise en œuvre des projets financés dans le cadre de la mesure Jeunes en mouvement vers l'emploi et évaluer les retombées des projets sur la mise en mouvement et l'insertion en emploi des jeunes y ayant participé.

Action 3.2.5 : Encourager l'insertion en emploi des personnes expérimentées en offrant la possibilité d'occuper un emploi à temps partiel aux participants de 55 ans et plus dans le cadre de la mesure Subvention salariale.

Action 3.2.6 : Favoriser l'intégration au marché du travail des femmes faisant face à des obstacles à l'emploi en mettant en œuvre les engagements du Ministère dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 :

- Favoriser l'accès des femmes à la formation générale, professionnelle et technique afin d'augmenter leur qualification et de répondre aux besoins du marché du travail;
- Diffuser, auprès du personnel et des partenaires, la liste des professions à prédominance masculine présentant de bonnes perspectives d'emploi;
- Offrir un accompagnement individualisé aux femmes appartenant aux groupes sous-représentés en emploi qui souhaitent s'orienter dans une profession à prédominance masculine, notamment dans l'industrie de la construction¹¹;
- Produire et présenter un portrait de la situation récente des Lanaudoises sur le marché du travail, incluant des données sur les répercussions de la crise causée par la COVID-19.

Action 3.2.7 : Contribuer régionalement aux actions relatives à la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits :

- Valoriser l'apport de la main-d'œuvre des membres des Premières Nations au marché du travail auprès des entreprises et des partenaires de la région;
- Favoriser la participation des membres des Premières Nations aux services publics d'emploi et aux différents programmes, notamment le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et le PARAF;
- Poursuivre les travaux du comité régional mixte (Services Québec et Atikamekw de Manawan) visant à favoriser la complémentarité des services d'emploi et la mise en place de projets novateurs;
- Mettre en place une collaboration régionale et locale avec le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière afin de mettre en œuvre des projets qui s'adressent aux autochtones en milieu urbain.

Action 3.2.8 : Accompagner la clientèle immigrante référée par le service d'Accompagnement Québec du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration afin de soutenir les immigrants dans l'intégration d'un premier emploi au Québec.

Axe d'intervention 3.3 : L'intervention auprès des personnes prêtes à intégrer le marché du travail

Action 3.3.1 : Effectuer des suivis rigoureux auprès des personnes sans emploi et en emploi à la suite de leur participation à une mesure ou à une activité des services publics d'emploi afin de favoriser leur intégration et leur maintien en emploi.

Action 3.3.2 : Intervenir de manière proactive et soutenue auprès des prestataires de l'assurance-emploi dès leur référence vers Service Québec afin de favoriser une réintégration rapide au marché du travail.

Action 3.3.3 : Faire connaître le PAMT à la clientèle (individus et entreprises) comme un moyen d'intégrer le marché du travail et de répondre aux besoins de main-d'œuvre.

Action 3.3.4 : Soutenir les travailleurs licenciés par la mise en place de comités d'aide au reclassement à entrées continues et de comités d'aide au reclassement.

11. Cette action est reliée au Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024.

Orientation 4 en matière de main-d'œuvre et d'emploi

Renforcer la synergie et l'agilité des interventions réalisées auprès des individus et des entreprises par les services publics d'emploi et leurs partenaires.

Axe d'intervention 4.1 : Le soutien des partenaires dans l'intégration et le maintien en emploi des clientèles sur le marché du travail

Action 4.1.1 : Poursuivre le partenariat local et la concertation régionale dans une perspective d'intégration réussie des personnes au marché du travail, notamment avec les ressources en employabilité et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Action 4.1.2 : Organiser des rencontres virtuelles entre les ressources en employabilité et les bureaux de Services Québec afin de permettre aux différentes organisations de présenter leur offre de services et ainsi d'assurer une connaissance mutuelle des services offerts et des approches d'intervention.

Action 4.1.3 : Assurer la synergie et la concertation entre les services publics d'emploi, les partenaires régionaux et les ressources en employabilité afin de favoriser l'intégration et le maintien en emploi du plus grand nombre de personnes, notamment les prestataires de l'assistance sociale et les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Action 4.1.4 : Relancer les rencontres avec les partenaires économiques locaux afin de maintenir la collaboration et de promouvoir les services publics d'emploi, les services en ligne, le portail Mon dossier – Aide à l'emploi – Assistance sociale, etc.

Action 4.1.5 : Mettre sur pied un projet pilote de collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière visant à assurer un continuum de services à la clientèle aux prises avec une problématique de santé mentale.

Action 4.1.6 : Mettre en place, lorsque possible, les activités ou événements nécessaires à la promotion des services publics d'emploi ou à la recherche d'emploi.

Axe d'intervention 4.2 : La collaboration avec les partenaires concernés pour favoriser la persévérance des participants aux mesures actives

Action 4.2.1 : Contribuer à la persévérance et à la réussite des participants aux mesures et services d'emploi par le partage des meilleures pratiques entre le personnel de Services Québec, des ressources en employabilité et des établissements de formation.

Action 4.2.2 : Poursuivre notre engagement pour la valorisation de l'éducation et de la persévérance scolaire afin de contrer le décrochage, notamment en maintenant les ententes d'accompagnement des participants à la mesure de formation aux individus.

Action 4.2.3 : Travailler de concert avec les partenaires de l'éducation en adaptant de manière continue les façons de faire au contexte sociosanitaire (formations hybrides en ligne et en présentiel) afin de maintenir la motivation et de favoriser la réussite des participants.

Axe d'intervention 4.3 : L'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises

Action 4.3.1 : Bonifier l'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises dans les bureaux locaux afin de favoriser la complémentarité des interventions dans une optique de placement, de soutien à l'intégration et de maintien en emploi de la clientèle.

Action 4.3.2 : Assurer une promotion active et une utilisation optimale de la mesure de subvention salariale en contactant directement les entreprises en difficulté de recrutement afin d'y intégrer la clientèle des services publics d'emploi via cette mesure.

Action 4.3.3 : Établir, de concert avec les partenaires du milieu, des pratiques collaboratives entre les services aux entreprises et les services aux individus, notamment en instaurant des projets qui favorisent le placement et le maintien des différentes clientèles en emploi.

Action 4.3.4 : Soutenir les entreprises rencontrant d'importantes difficultés de recrutement dans l'organisation d'évènements, tels que des journées d'embauche.

Axe d'intervention 4.4 : Une concertation régionale pour répondre aux enjeux relatifs à la rareté de main-d'œuvre

Action 4.4.1 : Organiser, en collaboration avec les partenaires de la région, un ou des salons de l'emploi afin de réunir les employeurs ainsi que les chercheurs d'emploi et d'y convier les partenaires concernés.

Action 4.4.2 : Élaborer et mettre en place un mécanisme d'arrimage entre les services aux individus, les services aux entreprises et les ressources en employabilité afin d'offrir aux entreprises lanaudoises en recherche de main-d'œuvre une offre de services mieux définie en matière d'intégration et d'accompagnement en emploi de la clientèle des services publics d'emploi.

Action 4.4.3 : Collaborer à la mise en place de solutions contribuant à la promotion des emplois de la région, à la suite des résultats de l'étude sur le navettage, afin d'aider les entreprises lanaudoises à relever le défi de l'attraction et de la rétention de la main-d'œuvre.

Interventions en matière de participation sociale et de mobilisation

L'orientation 2, « Adapter les interventions aux besoins de la clientèle », du Plan stratégique 2019-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale présente aussi l'objectif 2.2, qui vise à augmenter la participation sociale des individus et la mobilisation des partenaires. À ce titre, voici les interventions régionales retenues pour 2021-2022 :

Objectif 1 : Augmenter la participation sociale des individus et la mobilisation des partenaires
Axe d'intervention 1.1 : L'inclusion économique et sociale des personnes vulnérables et la diminution de la clientèle aux programmes d'assistance sociale, particulièrement la diminution de la clientèle des jeunes
Action 1.1.1 : Intervenir de manière proactive, dès le dépôt d'une demande d'aide financière de dernier recours, afin d'assurer une mise en mouvement rapide et réussie des prestataires et ainsi de diminuer la présence de la clientèle aux programmes d'assistance sociale.
Action 1.1.2 : Poursuivre la mise en œuvre du Programme objectif emploi avec les nouveaux demandeurs d'aide financière de dernier recours.
Action 1.1.3 : Faire connaître au personnel et aux partenaires les organismes communautaires de la région pouvant accompagner les prestataires qui ne sont pas en mesure d'entamer une démarche vers l'emploi à court terme, notamment les organismes participant au programme Jeunes en mouvement vers l'emploi.
Action 1.1.4 : Diffuser auprès de la clientèle de l'assistance sociale l'information en lien avec l'emploi et le marché du travail et référer, s'il y a lieu, les prestataires vers les services publics d'emploi.
Action 1.1.5 : Offrir un accompagnement aux prestataires d'une aide financière de dernier recours et les référer vers les services pouvant répondre à leurs besoins en matière d'inclusion économique ou sociale.
Axe d'intervention 1.2 : La mobilisation des partenaires de la région dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
Action 1.2.1 : Collaborer aux initiatives des partenaires régionaux visant à mettre en place des actions relatives à la solidarité et à l'inclusion et faire connaître davantage les services publics d'emploi auprès de ces partenaires et organismes du milieu.
Action 1.2.2 : Collaborer à la mise en œuvre des engagements ministériels dans le cadre des Alliances pour la solidarité et contribuer localement et régionalement aux initiatives.
Action 1.2.3 : Participer à la concertation régionale en matière de développement social et maintenir des liens de collaboration avec les organismes susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables.
Action 1.2.4 : Poursuivre les partenariats visant à soutenir la clientèle en situation d'itinérance ou à risque de le devenir par le biais d'ententes locales de services de remise et d'encaissement des chèques ou de fiducies volontaires et participer au Comité régional en itinérance de Lanaudière.

4.3 Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Afin de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (version actualisée en février 2020), le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'instar de chaque ministère et organisme, a élaboré son Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (PAOVT) 2020-2022. En cohérence avec une gouvernance de proximité et dans le but d'assurer la mise en œuvre régionale de la Stratégie, les régions ont procédé à l'établissement de leurs priorités en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Pour la région de Lanaudière, dix priorités sectorielles ont été établies, en plus des trois priorités transversales que sont l'innovation, la concertation et le partenariat ainsi que le développement durable. Voici les priorités régionales retenues par la Table des préfets de Lanaudière qui concernent la mission du Ministère :

1. Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique;
2. Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre, notamment par :
 - le développement d'une stratégie régionale d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre,
 - l'intégration adéquate des travailleurs immigrants (en entreprise et dans la communauté),
 - le recours à la mutualisation des ressources,
 - l'intégration en emploi des personnes d'expérience,
 - la valorisation des métiers;
3. Soutenir la relève d'entreprises;
4. Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs.

Voici les actions privilégiées par la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière afin de répondre aux priorités régionales en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Ces actions figurent au PAOVT 2020-2022 du Ministère pour la région de Lanaudière :

- **Action 1 :** Identifier des pistes de solution pour les professions présentant des difficultés de recrutement, en collaboration avec les partenaires régionaux concernés;
- **Action 2 :** Organiser, en collaboration avec les partenaires de la région, un salon de l'emploi régional virtuel à l'hiver 2021 afin de réunir les employeurs ainsi que les chercheurs d'emploi et y convier les ressources externes en employabilité;
- **Action 3 :** Identifier les métiers traditionnellement masculins présentant de bonnes perspectives d'emploi et en faire la promotion auprès de la clientèle féminine qui se destine à la formation.

En terminant, il importe de mentionner que de nombreux engagements figurant au chapitre 4.2 du présent document reflètent les priorités régionales en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

4.4 Saisir les enjeux organisationnels

L'environnement dans lequel œuvre le personnel de la Direction de Services Québec de Lanaudière est en évolution constante. Dans un contexte où la pandémie de la COVID-19 a engendré une transformation précipitée des méthodes de travail et du télétravail, l'organisation se doit d'assurer une gestion optimale des ressources humaines dont elle dispose. Voici les principaux défis et enjeux rencontrés par la direction régionale auxquels elle devra s'adapter au cours de la prochaine année afin d'assurer pleinement sa mission.

4.4.1 Effets de la pandémie de la COVID-19

Malgré la mise sur pause de pans entiers de l'économie, l'ensemble des bureaux de Services Québec est demeuré ouvert depuis le début de la pandémie. Les directives sanitaires ont toutefois mené à la fermeture temporaire des salles libre-service ainsi qu'à la présence limitée du nombre d'employés et de clients présents sur place. L'affluence dans les bureaux locaux a donc subi une baisse importante et l'offre de services en ligne s'est grandement diversifiée. Le personnel a dû et devra continuellement adapter son approche pour fournir une prestation de services à distance de qualité dans un contexte où l'achalandage en mode virtuel croît rapidement.

Cette situation sans précédent a évidemment influencé la performance de l'organisation au cours de la dernière année. Malgré le contexte d'incertitude entourant la présente planification annuelle, nous anticipons une reprise progressive des activités des services publics d'emploi dès l'automne 2021. En assurant une prestation de services adaptée à la fois au contexte sanitaire et aux besoins évolutifs des entreprises et des citoyens, la direction régionale saura agilement remplir sa mission en dépit des soubresauts de l'économie lanauchoise.

4.4.2 Accélération du virage numérique

Une des difficultés soulevées depuis le début la crise sanitaire est la vitesse à laquelle s'est déployée la transition numérique. L'ensemble du personnel a dû s'adapter de façon accélérée à un éventail de nouveaux outils, occasionnant certains écueils pour le personnel moins à l'aise avec les nouvelles technologies. La réponse des employés au télétravail varie également en fonction de la nature du poste qu'ils occupent. De plus, avec l'avènement du numérique, les tâches de plusieurs employés sont appelées à changer. À titre d'exemple, la numérisation occupe désormais une place importante dans le quotidien du personnel de soutien.

En plus des éléments soulevés au point précédent relativement à l'adaptation des employés à la prestation de services à distance, l'encadrement à distance du personnel représente également un défi non négligeable pour les gestionnaires dans un contexte de télétravail. Les enjeux relationnels sont de taille, tant pour l'encadrement que pour la mobilisation des effectifs. Quant aux enjeux de communication interne, il est plus difficile de faire des liens entre les différents projets en cours dans l'organisation et le sentiment d'isolement, qui peut sournoisement prendre de l'ampleur et devenir une préoccupation de qualité de vie au travail, voire de santé mentale.

4.4.3 Recrutement de la main-d'œuvre, rétention du personnel et maintien de l'expertise

Un grand défi pour la fonction publique québécoise en région concerne l'attraction de la main-d'œuvre ainsi que la rétention de celle-ci afin d'assurer une pérennité de l'expertise et une prestation de services optimale. Cet enjeu de dévitalisation de l'expertise en région est exacerbé par le contexte de télétravail, alors qu'occuper un poste dans les grands centres urbains ou dans les unités centrales des ministères n'est plus synonyme de navettage pour les Lanaudois. La multiplication des possibilités d'emploi à distance pour les travailleurs en région place les directions régionales de Services Québec en compétition avec le secteur privé et autres ordres gouvernementaux. Il est donc primordial que la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière se démarque comme employeur de choix afin de fidéliser le personnel en place et être en mesure d'attirer une main-d'œuvre compétente. Tout comme les grands centres urbains, la direction régionale pourrait à son tour bénéficier des avantages du travail à distance en recrutant des ressources provenant de l'extérieur de la région.

ANNEXES

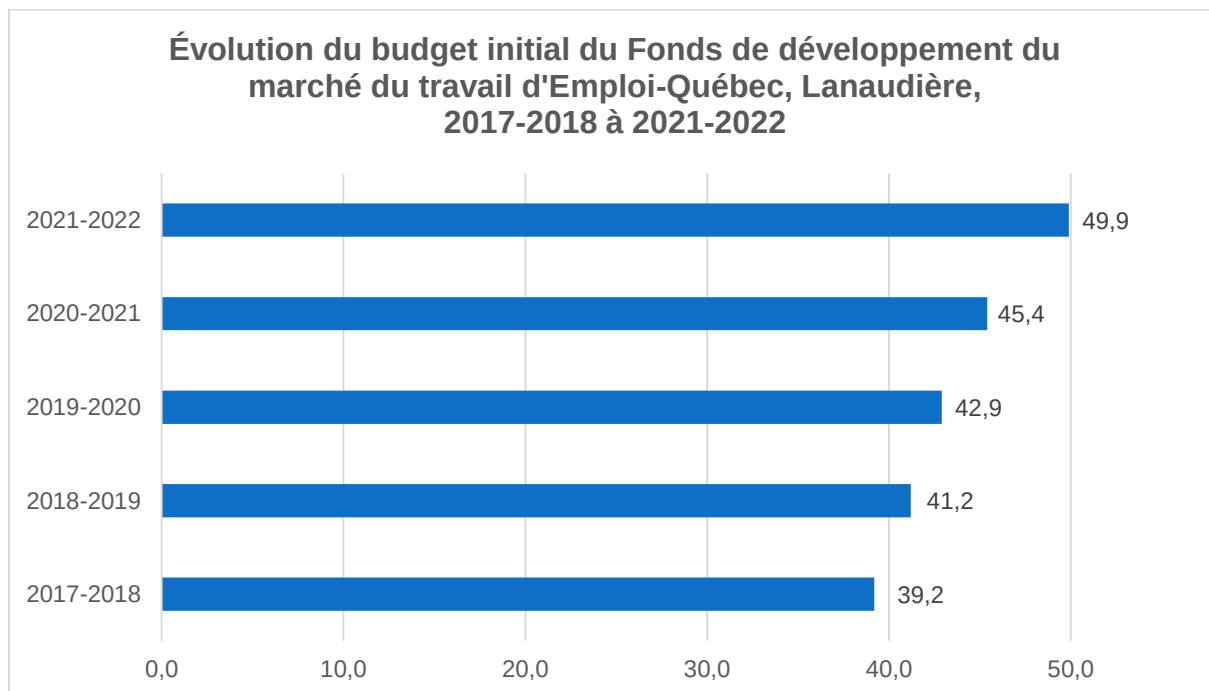
Annexe 1

Budget du Fonds de développement du marché du travail

Le budget d'intervention initial 2020-2021 de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière provenant du Fonds de développement du marché du travail s'élevait à 45,4 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 2,4 millions de dollars par rapport au budget initial de l'année 2019-2020.

Toutefois, en raison de la pandémie et des programmes ministériels mis en place tout au long de l'année 2020-2021, le budget initial alloué aux régions a été ajusté en fonction de l'utilisation des programmes pour lesquels le budget était centralisé. La dépense de la région a totalisé 50,8 millions de dollars pour l'année 2020-2021.

Pour l'année 2021-2022, le budget d'intervention initial s'élève à 49,9 millions de dollars¹², soit 4,5 millions de dollars de plus comparativement au budget initial de l'année précédente.



12. Budget d'intervention initial excluant les projets économiques d'envergure et la Mesure de formation de la main-d'œuvre, 100 000 \$ et plus.

Annexe 2

Indicateurs de résultats et cibles

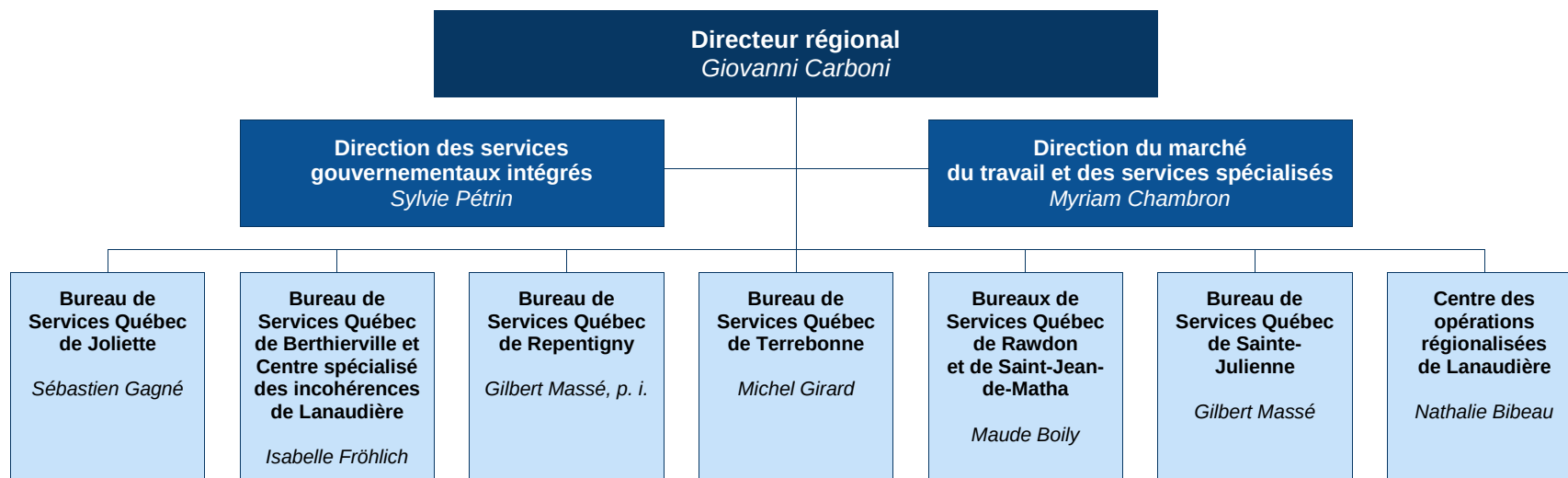
Indicateur de résultat	Cible 2020-2021 ¹³	Cible 2021-2022
1. Nombre de personnes ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	5 523	6 248
2. Proportion de personnes ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	57,5 %	65,0 %
3. Nombre de participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	2 342	2 948
4. Proportion de participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	61,2 %	63,2 %
5. Nombre de clients des programmes de l'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	1 416	1 495
6. Proportion de clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	43,6 %	44,6 %
7. Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	258	201
8. Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	848	663

13. Les cibles 2020-2021 ont été révisées en octobre 2020, notamment pour tenir compte des effets de la COVID-19 sur les services publics d'emploi.

Annexe 3
Poids relatif des bureaux de Lanaudière

Bureau de Services Québec	Poids relatif 2021-2022
Berthierville	10,41 %
Joliette	17,92 %
Matawinie	10,85 %
Repentigny	22,41 %
Sainte-Julienne	10,71 %
Terrebonne	24,19 %

Annexe 4
Organigramme de la Direction régionale de Services Québec de Lanaudière



Mise à jour : avril 2021

Annexe 5

Composition du Conseil régional des partenaires du marché du travail de Lanaudière

Représentants – Main-d’œuvre	
Jean-Louis Bray	Syndicat de l’enseignement de la région des Moulins
Stéphanie Dionne	Union des producteurs agricoles (UPA)
Esteben Harguindeguy	Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-298-FTQ)
Steve Mador	Syndicat des Métallos, section locale 2008
Patricia Rivest	Conseil central de Lanaudière
Philippe Sauvageau	Conseil central de Lanaudière
Représentants – Entreprises	
Stéphane Dignard	Recrutement intégral
Linda Malette	Chambre de commerce et d’industrie de la MRC de Montcalm
Mélissa Paschini	Groupe ADF inc.
Andrée Tousignant	Benny & Co. de Lavaltrie et Agili-T RH
Représentants – Formation	
Pierre-Luc Bellerose	Centre régional universitaire de Lanaudière
Hélène Bailleu	Cégep régional de Lanaudière
Patrick Capolupo	Centre de services scolaire des Affluents
Richard Desjardins	Centre multiservice des Samares
Représentants – Organismes communautaires	
Marcel Paradis	Le Campus Emploi
Darlie Pierre-Louis	Buffet Accès Emploi
Représentant – Développement local	
Jean-François Dupuis	Lanaudière Économique
Membres sans droit de vote	
Corinne Aubry	Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration
Richard Bernier	Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur
Clément Comtois	Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Sébastien Doire	Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation
Denis Hébert	Ministère de l’Économie et de l’Innovation
Dominic Marcil	Commission de la construction du Québec
Membre d’office	
Giovanni Carboni	Services Québec Lanaudière

Annexe 6

Ressources externes de Lanaudière en matière de main-d'œuvre

Clientèle universelle

- Action RH Lanaudière
- Atelier spécialisé Les Moulins
- Buffet Accès Emploi
- Centre d'évaluation diagnostique
- Fédération de l'UPA de Lanaudière
- Groupe populaire Déclit
- L'Annexe à Roland
- Parachute Projets
- Perspectives nouvelles
- Pinart international inc.
- Service d'évaluation diagnostique de Lanaudière

Plus de 35 ans

- Action RH Lanaudière
- Parachute Projets
- Perspectives nouvelles

Plus de 45 ans

- Perspectives nouvelles

Jeunes de moins de 35 ans

- Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette
- Carrefour jeunesse-emploi Matawinie
- Carrefour jeunesse-emploi L'Assomption
- Carrefour jeunesse-emploi de Montcalm
- Carrefour jeunesse-emploi des Moulins

Clientèle féminine

- Centre Lanaudière d'emploi pour femmes
- Centre d'intégration professionnelle de Lanaudière

Personnes handicapées

- Centre Point d'appui de Lanaudière

Immigrants

- Perspectives nouvelles

Clientèle masculine

- Le Campus Emploi

Clientèle judiciairisée

- Centre de main-d'œuvre OPEX'82

Annexe 7
Marché du travail, tableau-synthèse, Québec, Lanaudière et MRC

		Québec	Lanaudière	D'Autray	Joliette	L'Assomption	Matawinie	Montcalm	Les Moulins
Population totale : Recensement 2016 Répartition dans les groupes d'âge ¹	Total	8 164 360	494 795	42 190	66 550	124 760	50 435	52 595	158 265
	° 0-14 ans	16,3%	17,4%	15,2%	15,2%	17,3%	12,8%	18,6%	20,2%
	° 15-24 ans	11,4%	11,4%	10,5%	10,5%	12,2%	8,9%	10,7%	12,3%
	° 25-64 ans	54,0%	54,1%	53,8%	51,5%	53,5%	53,9%	56,2%	55,1%
	° 65 ans et plus	18,3%	17,1%	20,5%	22,8%	16,9%	24,5%	14,5%	12,4%
Nombre de familles monoparentales ¹		379 460	23 770	1 870	3 360	6 175	2 070	2 520	7 775
Taux de familles monoparentales ¹		16,8%	16,5%	15,0%	18,2%	16,7%	13,8%	16,5%	16,8%
Population immigrante totale 2016 ²		1 091 310	25 955	850	1 695	8 620	1 370	1 035	12 385
Part des immigrants sur la population totale en 2016 ¹		13,7%	5,3%	2,1%	2,7%	7,0%	2,8%	2,0%	7,9%
Revenu d'emploi médian ¹		47 111 \$	46 540 \$	41 077 \$	43 369 \$	50 329 \$	40 557 \$	40 103 \$	50 833 \$
Niveau de scolarité, pourcentage des personnes sans diplôme d'études ¹		19,9%	22,7%	27,5%	23,2%	19,2%	27,8%	31,3%	19,3%
Population active ¹		4 255 500	258 750	20 970	31 565	67 125	22 220	27 515	89 365
Personnes occupées ¹		3 949 325	241 745	19 365	29 305	63 280	20 065	25 490	84 230
Taux de chômage ¹		7,2%	6,6%	7,7%	7,1%	5,7%	9,7%	7,3%	5,1%
Taux d'activité ¹		64,1%	64,7%	59,9%	58,6%	66,2%	51,9%	65,1%	71,6%
Taux d'emploi ¹		59,5%	60,4%	55,3%	54,4%	62,4%	46,8%	60,3%	67,5%
Nombre d'établissements ³		218 056	12 249	1 176	2 074	2 897	1 399	1 095	3 608
Nombre de prestataires de l'assurance- emploi (déc. 2020) ⁴		484 248	31 315	2 906	3 846	6 791	3 739	4 467	9 566
Taux de prestataires de l'assurance-emploi (déc. 2020) ^{4*}		9,1%	9,6%	10,7%	9,3%	8,3%	11,8%	12,7%	9,0%
Nombre de prestataires de l'aide sociale (déc. 2020) ⁵		84 602	4 045	485	1 030	523	753	620	631
Taux de prestataires de l'aide sociale (déc. 2020) ^{5**}		1,6%	1,2%	1,8%	2,5%	0,6%	2,4%	1,8%	0,6%

Notes de référence

1. Les données sont adaptées à partir du Recensement de la population de 2016 de Statistique Canada. Cela ne constitue toutefois pas une approbation de ce produit par Statistique Canada.
2. Le terme « immigrant » désigne une personne qui est, ou qui a déjà été, un immigrant reçu ou un résident permanent. Il s'agit d'une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Les immigrants qui ont obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation sont compris dans ce groupe. Dans le Recensement de la population de 2016, le terme « immigrant » comprend les immigrants arrivés au Canada le 10 mai 2016 ou avant cette date.
3. Répertoire des établissements, portail SSI, extraction février 2021, établissement d'un employé ou plus.
4. Emploi et Développement social Canada, *Prestataires de l'assurance-emploi actifs et aptes au travail*, décembre 2020.
- 4*. Le taux de prestataires de l'assurance-emploi correspond au nombre de prestataires divisé par le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans (Recensement de la population de 2016).
5. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction de la statistique et de l'information de gestion, *Adultes prestataires du Programme d'aide sociale (sans contraintes à l'emploi)*, décembre 2020.
- 5**. Le taux de prestataires de l'aide sociale correspond au nombre de prestataires divisé par le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans (Recensement de la population de 2016).

Annexe 8
Répartition des établissements dans Lanaudière selon les MRC

MRC	Nombre d'établissements	Part relative
D'Autray	1 176	9,6 %
Joliette	2 074	16,9 %
L'Assomption	2 897	23,7 %
Les Moulins	3 608	29,5 %
Montcalm	1 095	8,9 %
Matawinie	1 399	11,4 %
Lanaudière	12 249	100,0 %

Source : Répertoire des établissements, portail SSI, extraction février 2021.

Annexe 9

Carte des bureaux de Lanaudière

